

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -12 - 15

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

S.I.V.A.A.D

**PROCEDURE D'APPEL
D'OFFRES 2019/2020**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE,
LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

SIGNATURE DES MARCHES

Etaient représentés :

**AUTORISATION DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE**

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

**DELIBERATION
COMPLEMENTAIRE**

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Béatrice AIELLO, Monsieur
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Après recensement des besoins exprimés par la Commune, la procédure d'Appel d'Offres 2019/2020 a été menée à bien par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var qui s'est réunie le 26 septembre dernier.

Toutes les pièces de la procédure groupée ont été transmises au contrôle de légalité.

En application de l'article 8 du Code des Marchés Publics et de l'article 5 de la convention constitutive, les titulaires des marchés ont été informés du choix effectué et ont signé les actes individuels d'engagement qui vont les lier contractuellement avec les adhérents au S.I.V.A.A.D.

Monsieur le Maire rappelle que les actes d'engagement doivent être signés par le représentant légal de la collectivité puis transmis au contrôle de légalité afin d'être rendus exécutoires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les pièces des marchés visés ci-après qui formalisent l'engagement pour l'année 2019 renouvelable sur les mêmes bases pour l'année 2020 et précise que cette délibération vient compléter la délibération n° 2018.11.16 du 20 novembre 2018.

NATURE DU MARCHÉ	DESIGNATION	MONTANT MINIMUM ENGAGEMENT ANNUEL H.T.	MONTANT MINIMUM ENGAGEMENT ANNUEL T.T.C
<i>Fournitures et service de denrées alimentaires issues de l'Agriculture conventionnelle, biologique ou d'un commerce équitable</i>			
BIOFINESSE	Charcuterie fraîche type « Bio » ou équivalent	490,00 €	516,95 €
BIOCOOP RESTAURATION	Epicerie « Bio » ou équivalent	200,00 €	211,00 €
TERREAZUR GROUPE POMONA	Produit de la mer frais « Bio » ou équivalent	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
OMEGA 3 MAREE	Produits frais de la mer	2 000,00 €	2 110,00 €
AGRIBIO PROVENCE	Produits en direct de producteurs fermiers « Bio » ou équivalent	1 000,00 €	1 055,00 €
	TOTAL DE LA CONSULTATION	3 690,00 €	3 892,95 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise le Maire à signer les pièces des marchés visés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY